

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers de la scène lyrique

Université de Lorraine

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Arts, lettres et langues

Établissement déposant : Université de Lorraine

Établissement(s) cohabilité(s) : Opéra National de Lorraine

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la scène lyrique* est une unité de formation par apprentissage (UFA) qui se réalise en apprentissage ou en contrat de professionnalisation. Elle propose un diplôme élaboré en partenariat avec le centre de formation des apprentis (CFA) *Métiers des arts de la scène* de l'Opéra National de Lorraine et de l'unité de formation et de recherche *Arts lettres et langues* de l'université de Lorraine. La formation est dispensée en présentiel (à Nancy) et à distance.

Analyse

Objectifs
<p>La licence professionnelle <i>Métiers de la scène lyrique</i> vise à donner aux étudiants un double bagage théorique et technique, qui permet de s'insérer dans les entreprises lyriques à des titres divers. Les connaissances attendues sont, outre les connaissances musicales, celles relatives au fonctionnement des entreprises lyriques, leur mode de gestion, la connaissance de leur environnement politique et économique. Les connaissances et les compétences sont transmises à la fois par des universitaires et des professionnels. La réalité de terrain est au cœur des compétences à transmettre et des évaluations proposées aux étudiants. En revanche, rien ne précise dans le dossier d'autoévaluation de cette formation ce qu'est cette réalité de terrain. Il est donc difficile d'évaluer aussi bien les objectifs que les compétences ou les outils d'évaluation et il est regrettable qu'un aspect si constitutif de la formation ne soit pas davantage défini.</p> <p>Les métiers visés, s'ils concernent tous les arts lyriques, sont très différents : régisseur de scène, chargé de production, bibliothécaire spécialisé... Il s'agirait ainsi de former aussi bien à des métiers de scène et d'orchestre, qu'à des métiers administratifs, à des métiers liés à des projets pédagogiques mais aussi aux professions de bibliothécaires spécialisés. Au regard des métiers définis, les cours théoriques pourraient être mieux ciblés : il manque ainsi une approche pédagogique des publics. De plus, la part musicologique des cours est spécifiquement tournée vers le répertoire d'opéra, ce qui pose la question de la prise en compte de l'orchestre (la régie d'orchestre fait partie des objectifs annoncés par la formation) et, dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), les métiers d'orchestre figurent au même titre que ceux liés aux institutions lyriques. Enfin, dans le bagage théorique dispensé par la LP, la réflexion sur l'histoire des institutions (de formation, de production) n'apparaît pas, ce qui, dans une perspective réflexive sur l'histoire des métiers, est dommageable.</p>
Organisation
<p>La formation propose un parcours où les cours - à la fois cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) - concernent la culture musicale, l'environnement juridique et financier, la technique du spectacle vivant, l'environnement économique et culturel, la pratique de la musique, la gestion du projet tuteuré et le stage. Le projet tuteuré fait l'objet de 24 heures (Heure équivalent travaux dirigés HETD) de cours au semestre 1, d'un rapport au semestre 2, en parallèle du stage. L'organisation répartie entre temps « en présence » et cours par internet s'avère particulièrement adaptée à la composante professionnelle de la licence.</p>

Dans le cas de l'option Ressources documentaires musicales l'enseignement est modifié. Demeure un tronc commun (culture musicale, pratique de la musique, projet tuteuré et stage) mais viennent s'ajouter : ressources documentaires et technologies documentaires (à la place des cours sur l'environnement économique et culturel, la technique du spectacle vivant). L'option Ressources documentaires musicales s'appuie sur l'expertise du département Information et documentation de l'Institut universitaire de technologie (IUT) Charlemagne (pas de développements précis sur cette expertise). Il est fait mention de cours de langues étrangères en pratique de la musique. Il est parfois difficile d'évaluer si l'enseignement des cours proposés est cohérent avec les objectifs professionnels visés. Ainsi la formation entend proposer, notamment, de former aux métiers liés à la responsabilité de service pédagogique. Or, aucune approche pédagogique n'est proposée dans la formation, ni sensibilisation à la question des médiations ou encore à la connaissance de la diversité des publics quand il s'agit pourtant, comme l'indique le dossier, d'animer des visites, de gérer des projets pédagogiques... Les points d'amélioration proposés dans le dossier éludent de même cette question. Un regard réflexif sur d'autres champs disciplinaires pourrait enfin être apporté, manière également de mieux saisir les enjeux spécifiques de la scène lyrique, mais aussi ses points de rencontre avec d'autres scènes.

C'est le directeur du Centre de formation des apprentis (CFA) qui prend en charge l'organisation et définit l'orientation pédagogique de la formation. Les enseignants-chercheurs donnent un avis sur le contenu des enseignements et s'occupent des questions administratives auprès des universités. Ce mode de fonctionnement correspond certainement à un désir de clarification administrative. Cependant, on peut se demander quel pilotage pédagogique apporte l'université et quelle latitude lui est offerte. Il serait regrettable qu'un tel appui sur le CFA entraîne un déséquilibre des forces entre l'université et l'univers professionnel.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation se situe principalement au niveau régional même si les étudiants ont évidemment la possibilité de faire leur stage en dehors de la région. Il repose d'abord sur le lien étroit avec l'Opéra national de Lorraine qui apparaît comme le soutien principal voire l'élément décisionnel de la formation, d'autre part sur un certain nombre d'institutions citées en appui à la formation : Opéras de Rouen, de Paris, de Limoges, de Montpellier, Orchestre de Lille, Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, etc. Se dessine en creux, dans l'évolution professionnelle des apprentis, le fait que leurs stages s'y déroulent souvent et qu'ils sont régulièrement suivis d'embauche.

Si le lien étroit avec l'Opéra national de Lorraine apparaît comme une conséquence logique de la formation, il n'en est pas moins sujet à caution : le pouvoir décisionnel de l'Opéra national de Lorraine (présent dans toutes les instances pédagogiques ou d'évaluation) sur la structure met en relief le manque d'ancrage régional, national, international de celle-ci. On pourrait ainsi souhaiter des liens pédagogiques avec les institutions de la future grande région. On pourrait aussi regretter qu'il n'y ait pas de liens forts tissés avec l'Opéra national du Rhin, proche géographiquement. Une réflexion, enfin, pourrait être menée sur les institutions allemandes là aussi géographiquement proches. Par ailleurs, on notera l'absence d'institutions étrangères au milieu musical (écoles de théâtre, Beaux-Arts, par exemple), dont le modèle pourrait fournir des pistes de réflexion comparatives pour les institutions musicales.

On regrettera enfin que des liens étroits avec les Centres de formation des enseignants de la danse et de la musique (seul celui de Lorraine est cité) et les deux Conservatoires nationaux de musique de Lyon et de Paris n'aient pas été davantage développés : les métiers de chefs de chœur, de musiciens d'orchestre qui figurent au RNCP y font l'objet de formations à part entière, qui pourraient constituer des ponts avec la formation proposée par l'université de Lorraine.

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique associe des membres de l'université à des personnalités issues du monde professionnel invitées par le CFA de Lorraine à partir d'organismes nationaux tels que l'Association française des orchestres ou la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. La diversité des personnalités invitées est un point fort de la formation. L'équipe pédagogique est composée de 26 intervenants. Six sont universitaires - un Professeur, quatre Maîtres de conférences, un professeur agrégé. Les autres sont les professionnels invités. Le taux d'enseignement assuré par ces membres professionnels n'est pas renseigné.

L'ensemble des enseignants se réunit une fois par an. Il est difficile d'évaluer si les enseignements proposés par les non-universitaires concernent le cœur de métier, le dossier n'étant pas explicite sur ce point (on indique ainsi quels sont les

domaines d'intervention de ces professionnels mais sans préciser quel est, en dehors de la formation, leur poste, métier...). Le dossier manque sur ce point de précision.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

L'inscription se fait par examen de dossiers de candidatures par une commission composée du responsable de la formation à l'université et du responsable du CFA. Le suivi des diplômés se fait à la fois par l'université et le CFA.

<p>L'insertion professionnelle - les chiffres sont renseignés - est fort bonne (100% en 2011, 71% en 2012 18 mois après l'obtention du diplôme). Le taux d'insertion professionnelle est donc très bon - il n'est fait état d'aucune insertion à l'étranger cependant, quand la formation, géographiquement, est pourtant proche des frontières.</p> <p>Le taux de poursuite d'études - moins de 20% - est faible ; la licence professionnelle remplit donc son rôle d'insertion.</p> <p>On notera une relative disparité, d'une année à l'autre, entre des emplois cadres et des emplois intermédiaires.</p> <p>La formation est unique en son genre mais manque de visibilité, y compris au sein même de l'université de Lorraine.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>Dans la perspective d'une LP, l'ouverture à la recherche n'est pas un objectif pédagogique.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>La place de la professionnalisation constitue l'un des questionnements majeurs de la formation et est soutenue par le dispositif d'alternance mis en place. Les objectifs en termes de compétences professionnelles font l'objet d'un travail mené avec les maîtres d'apprentissage des métiers visés. Un livret d'apprentissage assure le suivi pédagogique entre cours théoriques et pratique en entreprise. La nature de ce livret d'apprentissage n'est toutefois pas précisée.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>Outre leur stage, les étudiants doivent préparer en équipe un projet tuteuré dont le volume horaire correspond au quart du volume horaire de la formation hors stage comme le préconise la réglementation. Les connaissances et compétences acquises au cours de leur formation doivent y être mobilisées pour concevoir et organiser un événement à destination d'un public non averti. Ce projet fait l'objet d'un rapport suivi et évalué. La prise en compte des réalités de terrain semble avoir guidé la nature des stages et les attentes en matière de compétence ont fait l'objet d'une réflexion avec les maîtres de stage. En revanche, la nature de l'encadrement proposé par les professionnels de l'université de Lorraine dans les projets et au fur et à mesure des stages n'est pas précisément définie. La durée des stages n'est enfin pas précisée. Est simplement mentionnée la rédaction d'un mémoire issu de cette expérience qui fait l'objet d'une soutenance en juin devant un jury composé par le responsable de la licence, le directeur de l'Opéra national de Lorraine et la directrice du CFA Métiers de la scène. On peut ainsi se demander quelle place occupent les enseignants-chercheurs et l'université dans ce suivi et cette évaluation.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>La formation n'a aucun partenaire international - une réflexion est cependant entamée pour initier des contrats d'apprentissage avec des structures culturelles transfrontalières. La formation s'est ouverte à l'international surtout par l'accueil d'étudiants étrangers. Depuis le début de la formation, elle a reçu quatre étudiants étrangers (Biélorussie, Mexique, Espagne, Chine). Aucun programme Erasmus n'est signalé. Une langue étrangère est enseignée - l'anglais (24h en premier semestre, 24h en deuxième semestre). Aucune certification n'est demandée à la fin du cursus, ce qui peut être regrettable dans le cadre d'insertions professionnelles, notamment à l'étranger.</p> <p>Telle qu'elle apparaît dans le dossier, la place de l'international semble ainsi se résumer à l'enseignement de langues étrangères ce qui, dans un environnement aussi propice à la mobilité internationale que les opéras ou les orchestres, se révèle insuffisant. Prendre en compte les spécificités germaniques, territoire riche en institutions musicales, serait bénéfique à la formation.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Les étudiants sont sélectionnés par examen de dossiers : à la fois par l'université et le CFA. Les modalités de recrutement prennent en compte des origines diverses insuffisamment définies sous la catégorie « autres ». Il existe une possibilité de validation d'acquis des expériences (VAE). La licence fait place aux reconversions professionnelles de même qu'aux étudiants issus d'autres parcours qu'universitaires. Il y a ainsi des passerelles possibles mais rien n'est renseigné sur la mise en place ou non de dispositifs de mises à niveau favorisant la réussite de l'étudiant(e).</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Les cours sont parfaitement adaptés à l'alternance. Sont proposés des regroupements de cours en présentiel mais aussi des cours à distance via la plateforme pédagogique du CFA. Ainsi des cours sont filmés et font l'objet d'une retransmission sur cet outil numérique protégé. De plus, certains cours sont mis en ligne. La place accordée à ces dispositifs numériques importe particulièrement car beaucoup d'étudiants effectuent leur apprentissage hors de la Lorraine, ce qui permet de simplifier le suivi des cours. La place du numérique est ainsi guidée par la réalité de la LP et l'enseignement réparti entre cours en présentiel et cours internet semble fonctionner.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Toutes les modalités de contrôle de connaissances des étudiants relèvent du contrôle continu. Les membres du jury sont composés d'un maître de conférences (MCF) (présidente), de la directrice du CFA, d'un professeur agrégé (PRAG) et du directeur de l'Opéra de Lorraine. Le jury est uniquement local. La formation gagnerait à élargir ses jurys, notamment pour faire connaître et faire rayonner la formation.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Le suivi des compétences, outre les évaluations en continu, se fait par la tenue d'un livret pédagogique d'apprentissage. Il n'est pas fourni, dans le dossier, de supplément au diplôme.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés se fait par le CFA et l'université. Le CFA échange avec le service d'aide à l'orientation et l'insertion professionnelle (SAOIP) de l'université sur un certain nombre de données mais il n'apparaît pas d'informations sur les modalités du suivi des diplômés, hors les statistiques fournies dans le dossier. Il apparaît que l'intégralité des diplômés est employée sur le territoire français.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>La formation dispose d'un Conseil de perfectionnement constitué de différents acteurs de la formation, à la fois institutionnels, employeurs et pédagogiques mais aussi représentants des étudiants. Deux réunions sont organisées annuellement. Ce conseil associe un grand nombre de personnalités issues d'horizons divers (Direction régionale des affaires culturelles DRAC, Opéra de Lorraine, représentants des enseignants, maîtres d'apprentissage etc.), mais rien ne précise s'il comporte des anciens étudiants.</p> <p>En outre, l'ensemble de l'équipe pédagogique se réunit une fois l'an. En dehors de la participation de représentants étudiants au Conseil de perfectionnement, il ne semble pas y avoir d'instance où les étudiants évaluent les enseignements.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Un bon équilibre est ménagé entre formation théorique et apprentissage professionnel.
- Les professionnels sont fortement intégrés dans la formation.
- Les diplômés ont de bons taux d'insertion professionnelle.

Points faibles :

- La prédominance du CFA est trop forte.
- Les liens à l'international sont presque inexistants.
- Une réflexion sur des champs hors *Art lyrique et orchestral* pourrait être menée.
- L'affichage des débouchés professionnels est peu réaliste au vu des enseignements proposés.

Avis global et recommandations :

La licence professionnelle *Métiers de la scène lyrique* offre une réflexion rare sur la spécificité des métiers dans les maisons d'opéra. Cette réflexion née d'une relation privilégiée avec l'Opéra national de Lorraine gagnerait à élargir son panorama en se tournant vers d'autres cultures, d'autres champs disciplinaires, d'autres réalités régionales. Dans la configuration actuelle l'insertion professionnelle va rapidement faire face à une saturation du marché local. On pourrait ainsi souhaiter que la formation mette davantage à profit l'interdisciplinarité du champ universitaire à laquelle elle appartient : une réflexion sur le théâtre, la littérature mais aussi l'histoire des institutions serait profitable aux étudiants. Pour favoriser la mobilité étudiante mais aussi pour mieux penser la diversité des métiers que la formation se propose d'aborder, le paysage international - en particulier germanique et luxembourgeois - pourrait par ailleurs être pris en compte. Dans une perspective de théâtre lyrique, l'ouverture à l'enseignement de l'allemand et de l'italien est aussi une nécessité. Il importe enfin de mener une réflexion de fond sur la nature du pilotage pédagogique apporté par l'université quand le CFA semble autant décisionnaire.

Observations de l'établissement

L'équipe enseignante de la LP souhaite apporter les compléments suivants aux évaluateurs :

Concernant la prédominance du CFA trop forte. *« Il importe enfin de mener une réflexion de fond sur la nature du pilotage pédagogique apporté par l'université quand le CFA semble autant décisionnaire. »*

Réponse : La licence professionnelle est une formation qui ne peut être portée que par un Centre de Formation des Apprentis. Le suivi administratif et pédagogique est cependant parfaitement réparti entre le CFA et l'Université de Lorraine, avec un lien régulier entre les responsables des deux institutions. Tout le contenu pédagogique est défini d'un commun accord en fonction des besoins des métiers auxquels prépare cette formation. Les deux parties apportent chacun leur compétence et leur connaissance du terrain.

L'enjeu est de proposer une formation d'exigence dans le domaine musical allée à un contenu répondant à la réalité du terrain. A ce titre, l'équipe pédagogique travaille avec les maîtres d'apprentissage et les intervenants professionnels, tous salariés de structures lyriques, symphoniques, et de conservatoires, à définir les compétences attendues sur les métiers visés par la formation.

Ainsi, les réunions pédagogiques de l'ensemble des enseignants permettent d'adapter les contenus de la licence aux besoins évoqués.

Liens à l'international presque inexistants. *« Pour favoriser la mobilité étudiante mais aussi pour mieux penser la diversité des métiers que la formation se propose d'aborder, le paysage international – en particulier germanique et luxembourgeois – pourrait par ailleurs être pris en compte. [...] Dans une perspective de théâtre lyrique, l'ouverture à l'enseignement de l'allemand et de l'italien est aussi une nécessité. »*

Réponse : Les liens à l'international sont presque inexistants actuellement, car la législation française n'autorise que difficilement que les apprentis puissent faire leur apprentissage en dehors du territoire national.

L'enseignement de langues étrangères, dont l'allemand et l'italien, n'est pas une priorité en raison même de l'état actuel du fonctionnement des théâtres lyriques. Ceux-ci font en effet de plus en plus massivement appel à des artistes de nationalités extrêmement diverses, imposant comme unique langue commune l'anglais, que ce soit sur le plateau ou dans la fosse d'orchestre lors des répétitions ou bien lors des répétitions avec le chef de chant. Ce dernier a, parmi ses prérogatives, la responsabilité de guider les artistes dans le maniement de la langue dans laquelle les artistes doivent chanter. Les apprentis dans le domaine administratif et ceux visant une formation de bibliothécaire sont possiblement plus à même d'être confrontés à une autre langue que le français et l'anglais. Mais compte tenu des volumes horaires et budgétaires à disposition, il est préférable d'enseigner la langue la plus utile à tous les apprentis.

Par ailleurs, les responsables de la LP souhaitent eux aussi *« des liens pédagogiques avec les institutions de la future grande région. On pourrait aussi regretter qu'il n'y ait pas de liens forts tissés avec l'Opéra national du Rhin, proche géographiquement. Une réflexion, enfin, pourrait être menée sur les institutions allemandes là aussi géographiquement proches. Par ailleurs, on notera l'absence d'institutions étrangères au milieu musical (écoles de théâtre, Beaux-Arts, par exemple), dont le modèle pourrait fournir des pistes de réflexion comparatives pour les institutions musicales. On regrettera enfin que des liens étroits avec les*

Centres de formation des enseignants de la danse et de la musique (seul celui de Lorraine est cité) et les deux Conservatoires nationaux de musique de Lyon et de Paris n'aient pas été davantage développés : les métiers de chefs de chœur, de musiciens d'orchestre qui figurent au RNCP y font l'objet de formations à part entière, qui pourraient constituer des ponts avec la formation proposée par l'université de Lorraine. »

Ces remarques, bien que parfaitement justifiées, ne prennent pas en compte le fait que le CFA et les responsables de la LP ont à plusieurs reprises essayé de tisser ces liens, sans succès. Les institutions mentionnées par le rapport de l'HCERES n'ont, jusqu'à ce jour, pas souhaité collaborer. Des collaborations pédagogiques ont toutefois été menées avec le Pôle Musique et danse ESAL, les conservatoires régionaux : Strasbourg, Metz, et Nancy.

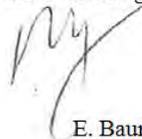
Une réflexion sur des champs hors Art lyrique et orchestral pourrait être menée. « *[La] réflexion née d'une relation privilégiée avec l'Opéra national de Lorraine gagnerait à élargir son panorama en se tournant vers d'autres cultures, d'autres champs disciplinaires, d'autres réalités régionales. Dans la configuration actuelle l'insertion professionnelle va rapidement faire face à une saturation du marché local. On pourrait ainsi souhaiter que la formation mette davantage à profit l'interdisciplinarité du champ universitaire à laquelle elle appartient : une réflexion sur le théâtre, la littérature mais aussi l'histoire des institutions serait profitable aux étudiants. »*

Réponse : Cette réflexion a été menée en amont. Ces champs ne pouvaient pas être pris en compte en raison du volume horaire insuffisant dans le cadre d'un apprentissage et du fait que les apprentis sont disséminés sur l'ensemble du territoire national et ne peuvent suivre un trop grand nombre d'enseignements en marge de leur champ principal et professionnalisant. Dans le cadre de la nouvelle maquette 2018-2022, un nouveau parcours a été conçu afin d'élargir lesdits champs de compétences.

L'affichage des débouchés professionnels est peu réaliste au vu des enseignements proposés.

Réponse : Il est à noter que les « *diplômés ont de bons taux d'insertion professionnelle* », ce qui démontre une cohérence entre les débouchés professionnelles et les enseignements proposés. L'insertion professionnelle ne se limite pas au marché local. Au même titre, que les contrats d'apprentissage des étudiants ne se limitent pas aux structures locales. 90 % des apprentis sont embauchés en contrat d'apprentissage par des structures culturelles hors Région Grand Est. La majorité des étudiants embauchés à l'issue de leur formation le sont sur l'ensemble du territoire. Ceci est dû à la diversité des enseignants professionnels, salariés des structures lyriques, symphoniques, des conservatoires du territoire français, qui interviennent dans le cadre du diplôme, et qui participent à l'élargissement du réseau professionnel des étudiants. Ceci s'explique par l'accompagnement des maîtres d'apprentissage en entreprise qui aident leurs apprentis à la recherche d'emplois. Enfin, l'enseignement musical associé à un enseignement technique du milieu du spectacle vivant confère un profil rare et demandé. Il y a donc bien corrélation entre les enseignements proposés et les débouchés.

Le Vice-Président en charge de la Formation



E. Baumgartner

